Compte-rendu
Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 09 juin 2022
Salle du Broustic – Andernos-les-Bains

Étaient présents :

Président :
- François DELUGA, commune du Teich

Commissaires du gouvernement :
- Ronan LEAUSTIC, représentant la Préfète de la Gironde et de Nouvelle-Aquitaine,
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, représentant le Préfet maritime de l'Atlantique,

Représentants de l'État et établissements publics :
- *Christophe MERIT, représentant le Directeur interrégionale adjoint de la mer Sud-Atlantique ;*
- *Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),*
- *Camille NESPOULOUS, Sous-préfecture de l'arrondissement d'Arcachon*
- Renaud LAHEURTE, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
- Nathalie LE YONDRE, Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine,
- Karine DESMOULIN, Conseil départemental de la Gironde
- Yves FOULON, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Paul SCAPPAZONI, Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence du Bassin d'Arcachon– Val de l'Eyre (SYBARVAL),
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton
- *Gérard GLAENTZLIN, commune de Lanton,*
- Claude GARCIA, commune d'Audenge
- *Alain BALLEREAU, commune de Biganos,*
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- *Pascal BERILLON, commune de la Teste de Buch ;*
- Claire MARESCOT, commune d'Arcachon,

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :
- Cédric PAIN, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

- Catherine GUILLERM, Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- David LAMOUROUS, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- *Anthony PAUTONNIER, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- Nicolas DUBUCH, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, Organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,
- Olivier LABAN, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Cyril HARDOUIN, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- *Gladys FONTEYRAUD, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- Matthieu CABAUSSEL, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- *Laurent REVOLAT, pour les industries nautiques,*
- *Emmanuel MARTIN, pour les industries nautiques,*
- Stéphane LARQUEY, pour les professionnels du transport des passagers exerçant sur le Bassin d'Arcachon,
- *Germain STOLDICK, pour les ports du Bassin d'Arcachon,*
- *Laurent RAMBLA, pour la Chambre de commerce et de l'industrie de Gironde au titre des activités touristiques*
- *Gilles JOACHIM, Chambre d'agriculture de la Gironde*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- *Guy BARBOUTEAU, pour la pêche récréative,*
- Daniel BOUQUEY, pour la chasse maritime,
- *Claude BUSINELLI, pour la chasse maritime,*
- Pierre-Marie DECOUDRAS, pour la pratique de la voile,
- Philippe HERIPRET, pour la plaisance motonautique,
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la Fédération Française,
- *Pascal COATNOAN, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO Gironde,*
- Gérard RUIZ, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),*
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- *Alain RAS, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ, domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux,

Étaient excusés :

Représentants de l'État et établissements publics :
- Olivier STOSSKOPF, représentant le commandant la zone maritime Atlantique (CECLANT),
- Alice-Anne, MEDARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- Guillaume CHOISI, représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- *Mélina LAMOUROUX, représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,*
- Nathalie MADRID, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- *Isabelle KISIELEWSKI, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,*

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
- Stéphanie ANFRAY, Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine,
- *Henri SABAROT, Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine,*
- Pascale GOT, Conseil départemental de la Gironde,
- *Patrice BEUNARD, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),*
- *Gabriel MARLY, Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence du Bassin d'Arcachon– Val de l'Eyre (SYBARVAL),*
- *Nicolas BONNAT, commune d'Andernos-les-bains,*
- *Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,*
- Bruno LAFON, Commune de Biganos,
- Patrick DAVET, commune de la Teste de Buch ;
- Pierre CAVOLI, commune d'Arcachon,

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe :
- *Renaud CHAMBOLLE, Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe.*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :
- Jacqueline RABIC, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine,
- *Cécile DUVAUCHELLE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine,*
- *Délia BERNARDI, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde,*
- David-Franck ROUSSET, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde,
- *Gaëlle RENARD, Organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,*
- *Florence VIVIER, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- Denis DESTOUCHES, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Alexis BONNIN, pour les industries nautiques,
- Sandra CLAEYS, pour les industries nautiques,
- Thierry MAZET, Chambre d'agriculture de la Gironde

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :
- Viviane LARROSE, pour la pêche récréative,
- *Eric LIMOUZIN, pour la pratique de la voile,*

- *Philippe MONTALBAN, pour la plaisance motonautique,*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde,
- Philippe LEMERCIER, Association protection aménagement Lège-Cap-Ferret (PALCF),
- *Jean-Pierre VOLMER, Association protection aménagement Lège-Cap-Ferret (PALCF),*
- Olivier LE GALL, Ligue de protection des oiseaux Nouvelle Aquitaine (LPO), Cistude Nature,
- *Laurent SOULIER, Cistude Nature,*
- *Danièle LEMERCIER, Cap Termer*,
- *Jean-Pierre VOLMER, Association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM),*
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),

Personnalités qualifiées :
- Isabelle AUBY, domaine scientifique biologie et habitats marins (pouvoir),
- Bertrand LALUQUE, Lycée de la mer de Gujan-Mestras,
- Aldo SOTTOLICHIO, dans le domaine scientifique

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :
- Hervé CAROFF,
- Caroline BONTET, chargée de mission « RESOBLO »,
- Stéphanie BOUILLAGUET, chargée de communication
- Romuald CHAIGNEAU, chef de l'unité Opérations,
- Kévin LELEU, chef de l'unité Pêche, conchyliculture et ressources maritimes,
- Virginie ROG, agent de l'unité Opérations.

Invitée :
- Melina ROTH, ancienne directrice déléguée

Sommaire

1. **Approbation de l'ordre du jour 6**

2. **Election du Président 6**

3. **Election d'un membre du bureau pour la catégorie organisation professionnelle 10**

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Election du Président
3. Election d'un membre du Bureau pour le collège de la « catégorie organisation professionnelle » du Conseil de gestion.

Délibération	**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité par le Conseil de gestion.**	**PNMBA_cdg_2022_18**

2. Election du Président

François DELUGA remercie tous les membres d'être présents pour cette séance exceptionnelle, malgré des délais de convocation réduits. Il précise que Melina ROTH participe à ce conseil de gestion en tant qu'invitée, puisqu'elle est, depuis quelques jours, directrice du Parc national des Pyrénées. Hervé CAROFF, directeur délégué adjoint du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA), assure l'intérim jusqu'à l'arrivée d'un nouveau ou d'une nouvelle directeur ou directrice du PNMBA.

François DELUGA installe les nouveaux membres du conseil de gestion, tel que prévu dans l'arrêté préfectoral du 6/06/2022 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du PNMBA :

- M. BONNAT Nicolas est le nouveau suppléant pour la commune d'Andernos-les-Bains
- M. PETRONE Victor est le nouveau suppléant pour la commune du Teich
- M. PAUTONNIER Anthony est un nouveau suppléant pour le Comité départemental de pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde
- M. DUBUCH Nicolas est un nouveau titulaire pour le Comité départemental de pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde
- M. RAMBLA Laurent est le nouveau suppléant au titre de la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, a titre des activités touristiques.

François DELUGA annonce l'ordre du jour de cette séance, consacrée à l'élection du président du conseil de gestion et au renouvellement d'un membre du bureau (collège des organisations professionnelles).

Il souhaite préciser pourquoi il met fin à son mandat de président : « Je vous rappelle que c'est en 2008 que j'ai lancé, à l'époque avec le maire de Lège-Cap Ferret, cette idée de Parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon afin de passer de l'administration du territoire à la gestion du territoire, avec une prise en compte de toutes les problématiques et des conflits d'usages potentiels. C'était il y a quatorze ans. Il y a sept ans, j'ai été élu président du conseil de gestion pour la première fois. Je vous rappelle que je ne souhaitais pas renouveler ce mandat, mais faute de candidat - sauf au dernier moment - j'ai accepté au nom de mes collègues maires de l'être à nouveau. Mais j'avais annoncé que je ne ferai que la moitié de ce mandat. Melina ROTH, qui est notre Directrice déléguée, et qui a fait un travail exceptionnel pour construire ce parc,

a eu une très belle promotion en devant directrice du Parc national des Pyrénées. Or le président et le directeur forment un duo qui est indispensable pour pouvoir fonctionner. Il doit y avoir une compréhension, une connivence, et c'est encore plus le cas dans un Parc naturel marin étant donné l'organisation et la complexité des sujets. J'ai donc décidé d'anticiper mon départ de quelques mois afin que le nouveau président puisse participer au choix du directeur, qui doit avoir lieu fin juin ou début juillet. »

François DELUGA tient ensuite à rendre hommage au travail réalisé par le Parc naturel marin : « Un travail colossal a été réalisé par les équipes. Aujourd'hui, ils sont 20, nous étions 4 quand le Parc a démarré. A 4, nous avons réalisé 190 entretiens, 41 réunion en groupes de travail, 6 commissions qui se sont réunis 19 fois, avec un total de 390 participants. Cela donne une idée de l'effort de co-construction réalisé à l'époque. C'est d'ailleurs un des éléments de la réussite de ce Parc. Nous nous parlons et nous essayons de trouver des solutions pour ce territoire. Nous avons d'ailleurs eu 22 réunions du conseil de gestion, ce qui est assez considérable étant donné l'importance de cette structure qui réunit autant de partenaires. Nous avons beaucoup travaillé avec l'Etat, et aujourd'hui, nous avons une collaboration confiante, efficace. Ça ne veut pas dire que nous sommes toujours d'accord, mais la conversation a lieu. Nous essayons de trouver des points d'équilibre et en général nous y arrivons. »
François DELUGA poursuit :

« Pour moi, ça a été une expérience assez extraordinaire. Moi qui suis élu maire depuis 1989, j'ai connu toutes les grandes vies du Basin, tous les conflits… Quand je vois aujourd'hui le Bassin, qui certes a des problèmes lourds, particuliers, mais qui les gère de manière professionnelle, qui essaie de trouver des solutions collectives de manière apaisée, entre les collectivités, les professionnels, les associations, l'ensemble des acteurs, je pense que nous avons beaucoup progressé grâce au Parc naturel marin. L'un des sujets majeurs était que le Parc devienne un instrument de régulation des conflits d'usages, je pense que de ce point de vue-là c'est une réussite. »

François DELUGA revient sur la fondation Bassin Nature, qu'il préside également :

« Nous avons créé une fondation, qui permet aux citoyens et entreprises de financer certaines actions du Parc. Nous avions deux fois délibéré en conseil pour en désigner les membres représentant le conseil. Jusqu'à maintenant, nous étions dans une phase administrative, j'en avais assuré la présidence en attendant que les choses se mettent en place. Nous allons passer à une phase opérationnelle. Bien évidemment, même si ce n'est pas obligé que ce soit immédiat, je souhaite aussi laisser la présidence de cette fonction à un membre du conseil. Je pense qu'il y a une nécessité de cohérence entre la présidence du conseil et la fondation, ça me paraît extrêmement important. »

François DELUGA rappelle l'ambition du parc naturel marin, entre protection et développement durable :

« Il a une vocation de préservation du milieu marin, de restauration, et en même temps il constitue un instrument de développement durable. Nous avons des concitoyens qui vivent ici et qui doivent pouvoir travailler, y compris sur le plan d'eau. C'est cet équilibre que le Parc essaie de trouver, tout en n'oubliant pas que le Parc est un assembleur de politiques publiques. A partir du moment où les partenaires agissent dans le sens du plan de gestion, c'est satisfaisant. Le Parc est là pour être le lieu où on régule, où on essaie de trouver des compromis, tout en ayant une vision longue pour le territoire. Sur le sujet de la préservation des zostères, c'est une structure comme le parc qui peut avoir une vision sur le temps long. Le 2e grand sujet est la réhabilitation des friches ostréicoles car cela participe à l'équilibre de ce territoire. Nous

avons engagé un fort travail, avec des crédits extrêmement importants du Plan de relance, et il faut le poursuivre.

Et puis on pourrait des mouillages, des perrés, de toutes les activités traditionnelles - pêche, ostréiculture, construction navale, écotourisme - des activités qui font vivre notre territoire et doivent être prises en compte. Il n'y a pas de protection sans développement et il n'y a pas de développement sans protection.

Au-delà, il est également primordial de faire vivre notre culture maritime. Nous sommes un pays où elle est assez peu partagée. Le rôle du Parc doit également de la développer. C'est pour ça qu'il faut continuer de travailler avec les écoles, la jeunesse, la population. Nous devons transmettre et faire vivre la culture maritime du bassin d'Arcachon. »

A la fin de ce discours, François DELUGA rappelle que le président est élu pour un mandat de 5 ans ou, dans le cas présent, jusqu'à la fin du mandat en cours. Il explique avoir reçu une candidature, celle de Cédric PAIN, représentant du Parc naturel régional des Landes de Gascogne au conseil de gestion. François DELUGA demande si d'autre candidat souhaite se déclarer.

En l'absence de nouvelle candidature en séance, François DELUGA passe la parole à Cédric PAIN.

Cédric PAIN souhaite tout d'abord se présenter. Le maire de Mios a 47 ans, est ingénieur écologue de formation ; il dirige un bureau d'étude en écologie. « Mios n'est pas une commune du littoral, mais se situe dans le bassin versant direct du Bassin d'Arcachon, et on sait tout l'importance de ce lien entre l'amont et aval ». Cédric PAIN est également vice-président de la COBAN, la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon nord. Il est élu du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, avec qui le Parc naturel marin possède de nombreux sujets communs, « comme la qualité des eau ou l'agriculture, qui sont des sujets essentiels ». Cédric PAIN est conseiller départemental du canton de Gujan-Mestras, qui concerne deux communes directement du littoral, le Teich et Gujan-Mestras. Il est à ce titre membre du Syndicat mixte des ports. « J'ai une vraie une vraie passion pour l'écologie et en tant que maire de Mios, je suis forcément concerné par les problématiques d'aménagement du territoire. Je pense qu'il est important de toujours conserver une vision équilibrée des choses. »

Cédric PAIN explicite ensuite les raisons de sa candidature :

« Mon souhait est d'assurer une continuité, d'être dans la poursuite et la logique du travail engagé par François DELUGA et le conseil. Je suis usager de ce territoire, un territoire extraordinaire que je pratique depuis ma jeunesse. En tant que maire, j'ai un rôle de neutralité vis-à-vis des différents acteurs du territoire. Le fait de n'être pas une commune du littoral est un élément supplémentaire de neutralité. Je souhaite travailler très rapidement avec les vice-présidents, les membres du bureau et l'équipe du PNMBA. L'objectif est de mettre en œuvre le plan de gestion et ses 20 objectifs. Je partage la méthode, à savoir la concertation, qui peut demander plus de temps mais qui s'avère en réalité plus rapide car ensemble les projets avancent mieux et ont plus de chance d'aboutir. Mon souhait est de travailler avec tous les acteurs, être à l'écoute, favoriser la concertation et la compréhension des enjeux de chaque acteur du territoire. Être un professionnel de l'environnement, passionné du Bassin, maire et élu me semblent complémentaires pour favoriser cette dynamique d'écoute et de concertation. »

Cédric PAIN poursuit :

« Un principe fort est la légitimé du territoire et de ses acteurs. Chaque professionnel, chaque association, chaque représentant a sa propre légitimé et doit être écouté, entendu pour pouvoir travailler ensemble. Cette légitimité me semble indispensable. Je m'attacherai donc à poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion en faveur des richesses naturelles et culturelles qui forment l'empreinte de notre attachement au territoire. L'effort de sensibilisation doit également être poursuivi. C'est pour ces raisons que je présente ma candidature. »

A la suite de cette profession de foi, une suspension de séance de 5 minutes est accordée par le président du conseil de gestion.

A la reprise, le directeur délégué adjoint du PNMBA, Hervé CAROFF, procède à l'appel des votants. Peuvent voter 43 membres titulaires, une personnalité qualifiée dispose également d'un pouvoir.

Le conseil de gestion procède au vote à bulletin secret.

Après le dépouillement, François DELUGA proclame le résultat :

Sur les 44 bulletins de vote, on compte 23 bulletins pour Cédric PAIN, 19 bulletins blancs et 2 bulletins nuls.

Cédric PAIN est donc élu président du conseil de gestion du PNMBA. François DELUGA lui adresse ses félicitations et lui laisse sa place aux côtés des commissaires du gouvernement.

Délibération	**Monsieur Cédric PAIN est élu à la majorité** **Président du Conseil de gestion.**	**PNMBA_cdg_2022_19**

Cédric PAIN remercie le Conseil de gestion de sa confiance. Il indique mesurer totalement la mission qu'est d'être président du Conseil de gestion de Parc naturel marin. Il est important pour lui de tenir compte des votes blancs, de les entendre : la confiance se fait pas à pas, dans la durée, au cours de la mandature. « Vous pouvez compter sur ma détermination, mon implication, ma capacité à toujours travailler dans le dialogue et la concertation, et c'est un engagement que je prends aujourd'hui. »

Il remercie ensuite Melina ROTH dont il a apprécié la disponibilité, l'implication et l'esprit de dialogue.

Ronan LEAUSTIC, commissaire du gouvernement, félicite le nouveau président, l'assure de l'appui des services de l'Etat et remercie François DELUGA pour son travail et pour la qualité des échanges avec l'Etat.

Hélène CHANCEL-LESUEUR s'associe aux remerciements du Sous-Préfet pour son engagement auprès des concitoyens et de l'environnement. Elle félicite le nouveau président et l'assure du soutien de l'Etat dans la mise en œuvre du plan de gestion.

Cédric PAIN remercie François DELUGA pour sa confiance. Il qualifie la gouvernance mise en place par son prédécesseur d'innovante, de moderne et très inclusive, reflet des qualités de la personne avec une recherche permanente du consensus. Il revient notamment sur les très bons

chiffres de la gouvernance (nombre de délibérations prises à l'unanimité…), sur les divers sujets traités par le Parc marin, sur la montée en puissance (budget, personnels…) du Parc naturel marin durant la présidence de François DELUGA.

Il évoque également le plan de gestion, la sensibilisation des scolaires.

Cédric PAIN remercie François DELUGA d'avoir été à l'initiative de ce Parc naturel marin, pour avoir su le gérer dans le consensus et avoir fédéré l'ensemble des acteurs.

Cédric PAIN conclut en évoquant la notion d'éco-socio-système particulièrement adapté au Bassin d'Arcachon.

3. Election d'un membre du bureau pour la catégorie organisation professionnelle

Hervé CAROFF fait un rappel du règlement intérieur pour l'élection du membre du bureau pour la catégorie organisation professionnelle et donc seuls les 14 membres de la catégorie qui ont été appelés peuvent voter.

La décision de vote à main levée est adoptée.

Olivier LABAN est élu à l'unanimité.

Le Président proclame les résultats de ces élections.

Délibération	**Le Conseil de gestion déclare Olivier LABAN élu membre du bureau pour la catégorie organisation professionnelle**	**PNMBA_cdg_2022_20**

Cédric PAIN annonce que le prochain Conseil de gestion aura lieu à la fin du mois de juin, remercie chacun de sa présence, puis lève la séance.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité par le Conseil de gestion.	PNMBA_cdg_2022_18
Délibération	Monsieur Cédric PAIN est élu à la majorité Président du Conseil de gestion.	PNMBA_cdg_2022_19
Délibération	Le Conseil de gestion déclare Olivier LABAN élu membre du bureau pour la catégorie organisation professionnelle	PNMBA_cdg_2022_20